

## Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

### Décret 1284-2013, 11 décembre 2013

CONCERNANT la nomination de madame Chantal Maltais comme sous-ministre adjointe au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE madame Chantal Maltais, directrice générale adjointe des services aux aînés, ministère de la Santé et des Services sociaux, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, administratrice d'État II, au traitement annuel de 137 885 \$ à compter du 16 décembre 2013;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à madame Chantal Maltais comme sous-ministre adjointe du niveau 1.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

60829

Gouvernement du Québec

### Décret 1285-2013, 11 décembre 2013

CONCERNANT la nomination de monsieur Normand Légaré comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE monsieur Normand Légaré, sous-ministre adjoint au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, aux mêmes classement et traitement annuel à compter du 16 décembre 2013;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à monsieur Normand Légaré comme sous-ministre adjoint du niveau 2.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

60830

Gouvernement du Québec

### Décret 1286-2013, 11 décembre 2013

CONCERNANT la nomination de madame Dominique Poirier comme déléguée générale du Québec à New York

ATTENDU QUE l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1) prévoit notamment que le gouvernement peut nommer un délégué général, par commission sous le grand sceau, dans tout pays qu'il désigne, pour représenter, sur le territoire qu'il indique, le Québec dans tous les secteurs d'activités qui sont de la compétence constitutionnelle du Québec et qu'il fixe son traitement;

ATTENDU QUE monsieur André Boisclair a été nommé délégué général du Québec à New York par le décret numéro 1006-2012 du 7 novembre 2012, modifié par le décret numéro 1018-2013 du 9 octobre 2013, qu'il a été nommé à une autre fonction et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la première ministre :

QUE madame Dominique Poirier, animatrice et journaliste pigiste, soit nommée, par commission sous le grand sceau, déléguée générale du Québec à New York, chargée de représenter le Québec dans tous les secteurs d'activités qui sont de sa compétence constitutionnelle dans les États suivants : Delaware, Kentucky, Maryland, New Jersey, New York, Pennsylvanie, Virginie et Virginie occidentale, à compter du 12 décembre 2013, avec prise de poste le 16 décembre 2013, aux conditions annexées, en remplacement de monsieur André Boisclair.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS